

SOMMET EUROMED

DES CONSEILS ÉCONOMIQUES ET SOCIAUX ET INSTITUTIONS SIMILAIRES

Nicosie, les 26 et 27 novembre 2014

DÉCLARATION FINALE

Les représentants et représentantes des conseils et des acteurs économiques et sociaux des pays partenaires euro-méditerranéens, réunis sur la base du mandat conféré par la déclaration de Barcelone de 1995 et prolongé dans le cadre de l'Union pour la Méditerranée (UpM), ont tenu leur réunion de 2014 à Nicosie, les 26 et 27 novembre.

Les participants remercient vivement la Confédération des travailleurs de Chypre pour son hospitalité et sa contribution à la réussite du Sommet.

Les participants ont formulé les recommandations suivantes:

S'agissant du contexte politique:

Les participants:

1. condamnent toutes les formes de violences commises dans la région euro-méditerranéenne;
2. condamnent les violations des droits fondamentaux observées dans un nombre croissant de pays euro-méditerranéens, insistent sur le fait que toute atteinte aux droits de l'homme dans la région doit cesser, et invitent instamment les gouvernements à mettre pleinement en œuvre les transitions démocratiques et à reconnaître l'inaliénabilité et l'indivisibilité des droits consacrés par la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948;
3. exhortent les autorités politiques et la communauté internationale à intensifier le soutien politique, financier et matériel à la Jordanie et au Liban, qui accueillent de très nombreux réfugiés syriens, dont le nombre dépasse 20 à 30 % de leurs populations initiales respectives et excède indéniablement leur capacité économique et sociale à affronter une telle crise;
4. exhortent les autorités politiques et la communauté internationale à prendre toutes les mesures nécessaires pour trouver une solution juste et durable au conflit israélo-palestinien en

s'appuyant sur les résolutions pertinentes des Nations unies et sur le principe de deux États pour deux peuples, et les appellent avec insistance à renforcer le rôle de la société civile dans ce processus.

S'agissant de développer le dialogue avec les autorités politiques:

Les participants:

5. soulignent l'importance du rôle que devraient jouer dans les processus de décision politique les organisations et conseils économiques et sociaux ainsi que la société civile organisée en général;
6. demandent que ces conseils et organisations soient consultés régulièrement et que leurs propositions et recommandations soient intégrées dans les processus de prise de décision politique grâce à un dialogue avec les autorités politiques compétentes;
7. considèrent que le soutien, y compris financier, des structures de la société civile pour le dialogue aux niveaux national et régional est une responsabilité essentielle des autorités politiques européennes et méditerranéennes;
8. appellent dès lors les nouveaux dirigeants de l'Europe à renforcer les relations entre l'Union européenne (UE) et ses voisins méridionaux et à associer les organisations de la société civile en tant qu'interlocuteur indispensable, dans la résolution des défis à venir;
9. invitent les gouvernements de la région euro-méditerranéenne à garantir et reconnaître les organisations de la société civile, à respecter leur liberté d'expression, d'association et de manifestation, à leur fournir un environnement juridique pour l'accès à l'information, et à éviter toute forme de restriction ou de répression à leur encontre;
10. se félicitent de l'émergence de nouveaux acteurs de la société civile, en particulier la création d'une confédération arabe des syndicats;
11. encouragent, le cas échéant, les conseils économiques et sociaux (CES) et les réseaux de la société civile existants à représenter de manière inclusive la société civile dans leurs pays et à aider ces nouveaux acteurs à renforcer leurs capacités de dialogue;
12. appellent le CESE, les CES nationaux et les autres partenaires pertinents dans l'UE à multiplier leurs initiatives de coopération, par exemple en accueillant des visites d'études effectuées par les parties prenantes de la société civile organisée afin de familiariser ces dernières avec les processus de dialogue civil et le fonctionnement des organes consultatifs; sont d'avis que les initiatives en matière de dialogue, de formation et d'information visant cet objectif devraient également être développées avec le soutien des CES existants;

13. soulignent l'importance que revêt le renforcement des capacités pour les organisations de la société civile et estiment que les programmes européens de coopération doivent promouvoir une culture de participation auprès des organisations de la société civile euro-méditerranéenne, et contribuer à renforcer les organes consultatifs sur la base de leurs besoins;
14. encouragent le développement de CES se fondant sur la *Charte du réseau euro-méditerranéen des conseils économiques et sociaux* adoptée lors du sommet euro-méditerranéen de 2012, à Amman, avec le soutien et la reconnaissance des autorités politiques nationales;
15. soutiennent fermement que les organisations de la société civile des deux rives doivent être informées des négociations relatives aux accords de libre-échange entre l'UE et les pays partenaires de la région méditerranéenne et avoir un rôle dans le suivi tant de leur négociation que de leur mise en œuvre afin de veiller au maintien d'un équilibre entre les aspects économiques, sociaux, environnementaux et de travail de ces accords;
16. invitent instamment l'UE à renouveler le projet TRESMED avec une approche plus développée et une démarche plus participative dans laquelle les CES partenaires soient impliqués plus étroitement dans l'élaboration et le développement du projet;
17. s'engagent à proposer des projets spécifiques de coopération parmi les acteurs et les conseils de la société civile afin de contribuer à l'établissement d'une zone euro-méditerranéenne de coopération, de paix et de progrès, et ce de manière aussi souple que possible afin que toutes les parties prenantes soient associées en tenant compte de leurs besoins, de leur situation et de leurs demandes, et en coordination avec l'UpM et le SEAE;
18. le CESE s'emploiera à déterminer les secteurs de coopération, par exemple l'emploi et l'investissement, les PME, l'énergie, les migrations, etc.; ils élaboreront ainsi progressivement une plateforme pour la promotion et le soutien des projets faisant intervenir les réseaux euro-méditerranéens et renforceront le cadre institutionnel de leur coopération sur la base de la décision prise à Rome en 2010 de créer une Assemblée des conseils économiques et sociaux euro-méditerranéens.

S'agissant de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale:

Les participants:

19. insistent sur le fait que, des deux côtés de la Méditerranée, le risque de pauvreté et d'exclusion sociale est particulièrement élevé auprès des enfants, des jeunes, des femmes (en particulier celles ayant charge de famille) et des personnes âgées;
20. considèrent qu'il est essentiel d'investir dans l'amélioration de la formation professionnelle et de l'accès à l'emploi, ce dernier étant un outil fondamental dans les processus d'inclusion sociale;

21. invitent les gouvernements, avec l'aide de l'OIT et d'autres organisations internationales, à développer un socle de protection sociale efficace, car il s'agit d'un investissement qui contribue à la création de richesse et d'un élément clé pour combattre le risque de pauvreté et promouvoir l'inclusion sociale, renforçant ainsi le potentiel de croissance économique et de cohésion sociale dans les pays méditerranéens;
22. insistent pour que les organisations de la société civile participent aux programmes et aux stratégies de protection sociale;
23. se félicitent, qu'au cours des dernières décennies, les pays du Sud de la Méditerranée aient accompli des progrès importants dans le domaine de l'éducation, augmentant de manière significative le nombre moyen d'années consacrées à l'éducation primaire, et encouragent leurs gouvernements à poursuivre leurs efforts visant à éliminer l'illettrisme et le décrochage scolaire;
24. soutiennent pleinement les efforts visant à établir un cadre ambitieux pour l'après-2015 relatif aux objectifs de développement durable universels en vue d'éradiquer la pauvreté dans le monde et de mettre en place un modèle de développement durable qui intègre la justice sociale avec la stabilité économique, la protection et la restauration des ressources naturelles et des écosystèmes de la planète;
25. insistent sur le fait que la mise en œuvre d'un cadre universel pour les objectifs de développement durable (ODD) doit permettre une différenciation qui prenne en compte les spécificités de chaque région et de chaque pays.

S'agissant du rôle de l'économie sociale et de l'entrepreneuriat social en tant que vecteurs de croissance:

Les participants:

26. reconnaissent le rôle potentiel de l'économie sociale dans la promotion de la croissance économique, dans l'éradication de la pauvreté, dans le renforcement du développement local durable et également dans l'amélioration de l'accès au marché de l'emploi et des conditions de travail décentes, en particulier s'agissant des femmes et des jeunes, ainsi que de différentes catégories de travailleurs défavorisés;
27. reconnaissent également que l'économie sociale peut contribuer à la formalisation des activités réalisées dans l'économie informelle;
28. encouragent tous les pays à participer aux réseaux régionaux d'économie sociale, tels que ESMED (Réseau euro-méditerranéen de l'économie sociale), afin de partager les expériences, promouvoir les bonnes pratiques et collaborer entre les deux côtés de la Méditerranée;

29. invitent les gouvernements à reconnaître le potentiel de l'économie sociale et à développer en conséquence les cadres institutionnels et juridiques nécessaires ainsi que les instruments financiers de sa promotion;
30. soulignent la nécessité d'aider les entreprises de l'économie sociale à renforcer leurs capacités entrepreneuriales, leur professionnalisme, leur accès à l'innovation et leurs compétences en matière de travail en réseau, et demandent que des fonds européens soient mobilisés à cet effet;
31. mettent en évidence le rôle actif que peuvent jouer les partenaires sociaux en vue de renforcer l'importance de l'économie sociale en ce qui concerne la croissance, la création d'emplois et la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale;
32. exhortent les pays européens à établir des liens avec les pays du Sud de la Méditerranée afin de favoriser l'acquisition de connaissances plus vastes en matière de données statistiques sur l'économie sociale.

S'agissant de la situation économique et sociale des jeunes dans la région euro-méditerranéenne:

Les participants:

33. constatent que les jeunes créent de nouvelles plates-formes et de nouveaux mécanismes de participation qui devront être soutenus et intégrés dans le dialogue civil avec les acteurs économiques et sociaux existants;
34. sont conscients que la crise financière mondiale, l'absence de perspectives d'emploi et le caractère inachevé des processus politiques et sociaux dans certains pays conduisent à un sentiment grandissant de frustration parmi les jeunes;
35. invitent à prendre des mesures afin de garantir que les jeunes puissent participer effectivement au processus décisionnel et créer un nouveau climat de confiance et de coopération pour accompagner la transition politique et économique dans les pays méditerranéens;
36. font valoir qu'une coopération renforcée et une solidarité plus forte sont essentielles pour améliorer la situation socio-économique des jeunes dans la région méditerranéenne; dans ce sens, il y a lieu de simplifier et de mieux coordonner les instruments spécifiques déployés respectivement par l'UE et l'Union pour la Méditerranée et de leur donner une plus grande diffusion auprès des organisations de jeunes dans les pays du Sud de la Méditerranée;
37. se déclarent profondément préoccupés par la montée du chômage dans la région méditerranéenne et signalent qu'il convient de s'attaquer aux taux élevés de chômage et aux faibles perspectives d'emploi au moyen d'une coopération régionale renforcée et d'une stratégie à long terme en vue d'exploiter le potentiel des jeunes;

38. insistent sur le fait que les questions d'égalité entre hommes et femmes ne peuvent être absentes des politiques en faveur des jeunes dans le bassin méditerranéen et que les modifications législatives visant à promouvoir le rôle des jeunes femmes doivent consolider et garantir les droits humains, économiques et sociaux des femmes;
39. soulignent qu'il importe de développer de nouvelles possibilités d'emploi dans les zones rurales pour les jeunes, tant dans les secteurs traditionnels (agroalimentaire) que dans des secteurs émergents tels que le tourisme, les énergies renouvelables et l'environnement;
40. invitent le réseau euro-méditerranéen des parties prenantes et institutions économiques et sociales à s'engager entièrement pour doter de contenu les nouveaux partenariats en faveur de la mobilité que propose l'UE dans le bassin méditerranéen et éviter qu'ils en restent aux déclarations politiques non suivies d'effets; dans ce contexte, estiment que la coordination entre les structures nationales et la Fondation européenne pour la formation est également capitale.

S'agissant de l'autonomie économique des femmes dans la région euro-méditerranéenne:

Les participants:

41. attirent l'attention sur la nécessité de promouvoir et d'encourager la participation des femmes dans la vie économique de la région euro-méditerranéenne, où elle est actuellement parmi les plus faibles du monde; reconnaissent que le taux élevé et persistant de chômage des femmes dans la région méditerranéenne représente un défi majeur pour le développement socio-économique et préconisent que les femmes aient la possibilité d'accéder à des emplois non seulement plus nombreux, mais également de meilleure qualité et décents;
42. soulignent que l'émancipation économique des femmes dans la région euro-méditerranéenne est un facteur majeur afin de parvenir à l'égalité entre les femmes et les hommes;
43. lancent un appel afin que les femmes, en particulier dans les pays partenaires du Sud, bénéficient d'un accès plus facile aux nouvelles technologies de l'information et de la communication (TIC), en tant qu'outil efficace de consultation des informations relatives aux offres d'emploi, aux nouvelles tendances du marché du travail, à la commercialisation des produits, etc.; observent qu'un accès plus large aux nouvelles TIC permettrait également d'améliorer les possibilités d'emploi des femmes en leur apportant de nouvelles compétences et connaissances et leur fournirait de plus larges possibilités de réconcilier les besoins professionnels et familiaux;
44. font observer que le développement, la croissance et la compétitivité de la région euro-méditerranéenne reposent sur une pleine utilisation de son capital humain à tous les niveaux et dans l'ensemble des secteurs de l'activité économique, et encouragent vivement à cet égard la participation des femmes aux mécanismes de bonne gouvernance et de prise de décision ainsi que dans les activités économiques et locales;

45. expriment leur plus vive préoccupation concernant la situation des femmes dans les zones de conflit et des femmes réfugiées et déplorent la détérioration des droits des femmes dans certains pays euro-méditerranéens; à cet égard, soutiennent sans réserve les décisions prises lors de la 57e session de la commission de la condition de la femme du Conseil économique et social des Nations unies, dont le thème essentiel cette année était la lutte contre toutes les violences faites aux femmes, ainsi que les recommandations formulées par la commission parlementaire des droits de la femme de l'UpM (à Amman, en Jordanie, en février 2014);
 46. demandent que tous les pays de la région euro-méditerranéenne ratifient et appliquent effectivement les conventions internationales relatives au droit des femmes, notamment la Convention d'Istanbul du Conseil de l'Europe et la convention de l'OIT n° 189 sur les travailleurs domestiques migrants;
 47. appellent l'UE et les autres acteurs internationaux à promouvoir et à soutenir les droits des femmes et leur autonomie économique dans le cadre de leurs relations avec tout pays;
 48. plaident en faveur d'un renforcement de la participation de plein droit des femmes, dans les CES des États membres de l'UpM.
-